

DEC130278INSHS

**Décision portant nomination de Mme Maria-Teresa PONTOIS en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Maria-Teresa PONTOIS, ingénieur de recherche est nommée chargée de mission pour l'Alliance ATHENA auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales depuis le 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, Mme Maria-Teresa PONTOIS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 16 – Paris Michel-Ange.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC131016INEE

## Décision portant nomination de M. Didier Binder aux fonctions de chargé de mission

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10000DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Didier Binder, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014. En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus et développement durable », la mission de Didier Binder a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la préhistoire et à l'archéologie, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

Pour l'exercice de cette mission, M. Didier Binder demeure affecté à l'UMR7264 Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM) – CNRS, Pôle universitaire SJA3 - 24 avenue des Diables Bleus - 06357 NICE Cedex 4.

#### Article 2

Du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014, M. Didier Binder, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 20 Côte d'Azur.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 AVR. 2013

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13